



*République Française*  
**Mairie de SAINTE-COLOMBE**  
*(Rhône)*

**DCM 2024-002**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 à 20 H 30**

**Le premier février deux mille vingt quatre, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 janvier 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix) :** M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents au moment du vote (neuf dont cinq pouvoirs) :**

Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)  
M. Guy VACHON (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)  
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)  
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)  
Mme Martine BEGUE (pouvoir donné à M. Jean-Marie DUPLAY)  
Mme Caroline MUSCELLA  
M. Yves DELORME  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. David LESUR

**Délibération n° 2024.002 : Vidéoprotection : Demande de subvention de l'Etat au titre du FIPDR**

Monsieur le Maire explique que la phase 1 relative au déploiement de la Vidéoprotection dans le centre-bourg est terminée.

La deuxième phase relative au déploiement de la Vidéoprotection dans les quartiers résidentiels et sur les hauteurs de Sainte-Colombe va donc pouvoir démarrer prochainement.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement relatif à ce projet et d'entamer de nouvelles démarches de demandes de subventions, et notamment auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses de l'installation des caméras	Montant HT
Phase 2	94 092.80 €
<b>Total</b>	<b>94 092.80 €</b>
Subvention Région <b>demandée phase 2</b>	36 000 €
Subvention FIPDR 2024 <b>demandée phase 2</b>	39 274.24 €
<b>Total</b>	<b>75 274.24 €</b>
Autofinancement	18 818.56 €
<b>Total</b>	<b>94 092.80 €</b>

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches de demandes de subvention auprès de l'Etat et, si nécessaire, du Département du Rhône pour financer ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** l'opération et arrête les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du FIPDR pour la phase 2
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter le cas échéant d'autres subventions auprès de nos partenaires institutionnels, notamment le Département du Rhône
- **Dit** que les crédits seront affectés au budget communal 2024

Pour extrait conforme,

A Sainte-Colombe, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**



Transmis en Préfecture le : 05/02/2024  
Affiché le : 05/02/2024